



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Séance du 06 décembre 2019**

Le six décembre deux mille dix-neuf, à quatorze heures trente, le conseil d'administration de l'Agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique s'est tenu à la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Centre-Val de Loire, sur convocation de Madame Agnès SINSOULIER-BIGOT, présidente du conseil d'administration de l'agence, en date du six novembre deux mille dix-neuf.

**PRESENTS :**

Le Conseil régional du Centre-Val de Loire :

Madame Anne BESNIER ; Madame Nadine BOISGERAULT, Monsieur Benoit FAUCHEUX ; Madame Christine FAUQUET ; Madame Agnès SINSOULIER-BIGOT ; Madame Alix TERY-VERBE ;

L'Etat :

Madame Katia BEGUIN ; Monsieur Fabrice MORIO ; Monsieur Luc NOBLET ;

Les personnalités qualifiées :

Monsieur Claude CADET, Madame Véronique CHAMPIGNY ; Monsieur Xavier COUTAU, Madame Emmanuelle DUNAND, Monsieur Jean-Yves DE LEPINAY, Madame Jessica ROSSELET,

Les représentants du personnel :

Madame Marie-Laure BOUKREDINE ; Madame Joanna DELLA ROSA

**ONT DONNE LEUR POUVOIR :**

Madame Michèle BONTHOUX, Madame Maryline LAPLACE, Monsieur Olivier L'HOSTIS, Madame Véronique PÉAN, Madame Josette PHILIPPE,

**ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :**

Madame Véronique BARCELO, Directrice des affaires culturelles au Conseil régional du Centre-Val de Loire ; Monsieur Philippe GERMAIN, directeur général de Ciclic Centre-Val de Loire ; Madame Annaïck LE RU, directrice générale adjointe de Ciclic Centre-Val de Loire ; Madame Coraline PEZAIRE, chargée de mission industries culturelles et développement de partenariats privés au Conseil régional du Centre-Val de Loire ; Monsieur Yannick VUILLEMOT, responsable administratif et financier de Ciclic Centre-Val de Loire ;

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

- Présents : 17

- Votants : 22 (dont cinq pouvoirs)

**RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2020**

Délibération 21-2019

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment L 1431-1 et suivants ainsi que R.1431-1 et suivants ;

**Vu** la loi N°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

**Vu** l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 17 août 2005 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

**Vu** l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 21 décembre 2011 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

**Vu** l'arrêté du Préfet du Centre-Val de Loire du 18 novembre 2015 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique » ;

**Vu** les statuts de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique.

## Délibère

Au côté de l'Etat et de la Région, l'agence veille depuis sa création, à l'harmonisation, à la complémentarité et à la cohérence des interventions publiques en faveur des secteurs concernés. Au travers de ses missions et des politiques publiques dont elle a la charge, l'agence est porteuse d'enjeux publics essentiels et stratégiques aux plans de l'économie, de l'éducation et de l'innovation artistiques et culturelles, de la jeunesse, de l'accompagnement professionnel et de la mémoire des images.

En janvier 2018, le conseil d'administration a adopté le programme stratégique et opérationnel de l'agence pour la période 2018-2021. Ce programme a permis de poser la participation et la contribution de l'agence Ciclic Centre-Val de Loire aux dynamiques régionales autour de trois grands axes stratégiques :

- **Axe 1** : le développement de la créativité et des imaginaires comme l'une des réponses possibles aux mutations économiques, territoriales et sociales ;
- **Axe 2** : le développement des économies créatives, des entreprises artistiques et des métiers dans les domaines du cinéma, de l'audiovisuel et du livre dans une perspective nationale, européenne et internationale ;
- **Axe 3** : le développement de la cohésion sociale et des solidarités territoriales par le déploiement d'un service public de la culture sur le territoire régional.

Les années 2018 et 2019 ont permis de poser ce programme stratégique auprès des équipes et d'en extraire cinq programmes d'actions en cours de déploiement :

- **Programme régional d'accompagnement des entreprises du livre et de l'image** : au-delà d'un simple développement économique sectoriel lié aux industries du livre et de l'image, ce programme s'inscrit dans des problématiques croisées au plan économique et touristique, territorial et social, européen et international ;
- **Programme de professionnalisation des salariés et des indépendants dans les domaines du livre et de l'image** : ce programme porte notamment sur l'insertion des jeunes diplômés sur le marché du travail et sur la sécurisation des parcours des salariés et des indépendants ;
- **Programme de soutien et d'accompagnements des auteurs et réalisateurs** : en soutenant les auteurs et les réalisateurs, il s'agit bien de favoriser le développement des écritures artistiques contemporaines dans les domaines de la littérature et de l'image et de faciliter ainsi l'expérimentation esthétique et artistique ;
- **Programme d'appui aux pratiques artistiques et culturelles en faveur de la jeunesse dans les domaines du livre et de l'image** : ce programme porte autant sur les pratiques artistiques et culturelles que sur les initiatives portées par les citoyens ;

- **Programme régional de cohésion territoriale par le déploiement de services culturels** : ce programme couvre les services aux habitants gérés directement par Cidlic Centre-Val de Loire qu'il s'agisse du Cinémobile, des Mille lectures d'hiver ou du patrimoine filmé amateur. La particularité de ces services est de reposer sur une forte dynamique de coopération avec les acteurs locaux et associatifs.

L'année 2020 permettra de poursuivre la mise en œuvre de ces programmes d'actions.

Le projet **d'animation de la filière Images en mouvement** est intégré aux programmes d'actions 2020. Son déploiement sera soumis à la réalité des ressources financières supplémentaires provenant de la Région (50 000 €), la DRAC (20 000 €), la Métropole d'Orléans (10 000 €). En cas de non attribution de ces crédits, le projet sera nécessairement revu à la baisse, voire réinterrogé faute de moyens de financement.

L'année 2020 est aussi de la dernière année du mandat actuel de Philippe Germain, directeur général de l'agence. Dans ce cadre, après une année 2019 fortement consacrée à la stratégie budgétaire, il est proposé de déployer un travail autour de l'évaluation des actions mises en œuvre par l'agence.

## **STRATEGIE BUDGETAIRE**

### Le contexte

Le rapport d'orientation budgétaire 2019 s'était conclu sur le constat de ressources financières en diminution et la nécessité pour l'agence de se questionner sur l'ajustement de son budget. Le conseil d'administration avait alors acté la nécessité de réinterroger les orientations stratégiques de l'agence au regard des ressources financières dont elle dispose.

Ce travail a été mené par l'agence, la Région et la DRAC depuis le mois d'avril dernier. Une présentation aux administrateurs était prévue au séminaire annulé du mois de juillet 2019.

Au cours de ces travaux, il a été rappelé que :

- la structure doit continuer à être sur des rails budgétaires en phase avec le périmètre, les orientations et le programme stratégique à quatre ans validés par le conseil d'administration. L'agence a intégré et maîtrisé depuis 2016 l'ensemble des différentes données budgétaires qui se sont présentées à elle :
  - le maintien, voire la diminution, de ses ressources financières ;
  - les éléments communiqués par la Région avec une baisse de la contribution régionale de 80 000 € en 2018, puis 50 000 € en 2019 ; soit en cumulé 340 000 € de crédits en moins entre 2018 et 2020.

Ces diminutions de subvention sont entrées en résonance avec :

- une baisse des charges liée à la suppression de la taxes sur les salaires (130 000 €) dont une partie a été affectée à la revalorisation du régime indemnitaire des collaborateurs dans le cadre du RIFSEEP (15 000 €), soit en cumulé 345 000 € de charges en moins entre 2018 et 2020 ;
  - des charges de personnel (emplois permanents) qui augmentent automatiquement ;
  - un programme stratégique en plein déploiement avec un directeur général en poste depuis 4 ans
- afin d'éviter une situation de rupture, l'agence avait, dès 2017, mobilisé ses réserves.
  - l'engagement dès 2019 de la Région dans l'animation de la filière *Images en mouvement* avec une subvention de 24 145 € (dispositif *A vos idées*) et une subvention exceptionnelle de 36 000 €.
  - la Région et l'Etat ont confirmé les moyens dédiés au fonctionnement de la structure avec le maintien pour 2020 des contributions obtenues en 2019.

Tous ces éléments ont conduit l'agence à adapter, dans une certaine mesure, son plan de charge ainsi que les ressources mobilisées pour la réalisation des projets.

### Une stratégie d'adaptation en œuvre

Pour faire face à ces contraintes budgétaires fortes, et en l'absence de ressources financières nouvelles, deux solutions ont été retenues par la Région, la DRAC et l'agence :

- gel d'un poste au pôle diffusion (coordinateur diffusion) et arrêt des actions de diffusion culturelle suivantes :
  - Actions de réseaux (coordination régionale du Mois du film documentaire, diffusion du format court avec CIEL).
  - Actions en direction des salles de cinéma (Cour(t)s devant).
  - Accompagnement des initiatives de territoires (partenariat avec les festivals en région, ressources et conseils pour la diffusion cinéma en région).

Seules seraient maintenues les actions suivantes :

- La fête du cinéma d'animation en raison du marqueur régional « Animation » en matière de création ;
- des actions autour de la diffusion des œuvres soutenues.

L'arrêt de ces actions entrainera de fait la diminution de la subvention du Centre national du cinéma et de l'image animée sur le sujet (50 000 € depuis 2015). Cette diminution est estimée à 35 000 € par an. Les autres financeurs de ce dispositif, la Région et la DRAC, maintiennent quant à eux leurs financements actuels.

Ce gel de poste impacte en volume le programme d'action en faveur de la cohésion territoriale par le déploiement des services culturels, sans pour autant le remettre en question.

L'agent missionnée sur la coordination de la diffusion a été mutée sur le poste de coordinatrice pratiques et enseignements artistiques laissé vacant au mois d'octobre 2019.

- gel d'un poste au pôle cinéma (responsable cinéma). Ce poste figurait dans le projet d'organigramme cible proposé par le directeur et qui prévoyait la constitution d'un pôle Création réunissant le livre et l'image.

Ce gel a été rendu possible par la mutation (à sa demande) du responsable cinéma sur le poste de coordinateur émergence, laissé vacant au 1<sup>er</sup> septembre dernier.

Le responsable création a quant à lui été muté sur le poste de responsable image.

Ce gel de poste impacte en volume les trois premiers programmes d'action, sans pour autant les remettre en question.

L'impact financier de ces choix est présenté ultérieurement dans ce rapport.

### Une recherche de ressources supplémentaires avec des impacts attendus à moyen termes

Hormis, l'engagement de la DRAC d'étudier dès 2020 la structuration et la revalorisation des financements pour les actions d'éducation artistique faisant auparavant l'objet de financements par des reliquats de crédits, les perspectives de ressources financières supplémentaires pour l'agence s'inscrivent plutôt dans le moyen terme.

## CHARGES DE PERSONNEL

Avec 46 postes inscrits au tableau des effectifs jusqu'à ce jour, la masse salariale est le principal poste budgétaire de l'agence.

Une masse salariale brute en diminution depuis cette année

L'impact des mesures présentées précédemment se constatera dès 2019 au niveau des agents inscrits au tableau des effectifs.

	CA 2016		CA 2017		CA 2018		Prévu 2019		BP 2020		Δ
<b>Tableau des effectifs</b>	46	44,43	46	43,71	46	43,13	46		44		Δ
Postes budgétés											
ETP constatés											
<b>Masse salariale brute</b>											
Agents inscrits au tableau des effectifs	1 303 141,61 €	76,2%	1 336 645,01 €	74,4%	1 410 072,77 €	75,0%	1 453 805,72 €	79,0%	1 406 517,69 €	82,5%	-3,25%
Emploi aidés	54 277,73 €	3,2%	90 262,57 €	5%	69 540,36 €	4%	29 653,00 €	2%	-	0%	100,00%
Renforts et contrats d'usage	352 268,59 €		370 626,19 €		399 669,73 €		356 767,33 €		299 280,00 €		
Annexes X	157 181,17 €		134 155,33 €		88 529,76 €						
Régime général	195 087,42 €	20,6%	236 470,86 €	20,6%	311 139,97 €	21,3%		19,4%		17,5%	-16,11%
	<b>1 709 687,93 €</b>		<b>1 797 533,77 €</b>		<b>1 879 282,86 €</b>		<b>1 840 226,05 €</b>		<b>1 705 797,69 €</b>		-7,30%

A ce stade de la construction budgétaire, la ligne emplois aidés disparaît totalement à compter de l'année 2020. Un contrat en parcours emploi compétence est cependant à l'étude sur Issoudun pour les missions techniques du pôle patrimoine.

Enfin s'agissant des renforts et intervenants, le recours à d'autres formes de rémunération pour les intervenants se confirme (micro entreprise notamment), tandis que les moyens attribués aux renforts de l'équipe permanente se réduisent.

Depuis le début de l'année 2019, l'agence s'est ainsi engagée dans :

- le financement d'une mission de recherche de fonds privés.  
Plusieurs pistes de travail émergent en cette fin 2019 (fournisseur d'énergie, assurance, mutuelle, ...) mais sans confirmation, ni engagement d'aucune sorte. Il est donc proposé de poursuivre ce travail de recherche a minima durant le 1<sup>er</sup> semestre 2020. Ces ressources supplémentaires, comme le souhaitent les mécènes, seraient majoritairement dédiées à de nouveaux projets (donc à de nouvelles dépenses). Elles ne viendraient que marginalement consolider le budget actuel.
  
- le déploiement de ces actions dans une perspective européenne et internationale. C'est notamment le cas pour l'animation de la filière *Images en mouvement*. Certaines actions développées par l'éducation artistique et le patrimoine s'inscrivent aussi dans cette orientation.

## Répartition par pôle des emplois permanents

Masse salariale brute	2019		2020		Δ
	Nbre d'agents	Brut	Nbre d'agents	Brut	
POLE IMAGE	8	235 171,92 €	7	210 828,94 €	-10,4%
POLE LIVRE	6	190 734,24 €	6	185 480,94 €	-2,8%
POLE DIFFUSION	10	322 529,36 €	9	294 070,38 €	-8,8%
POLE EDUCATION	6	173 283,72 €	6	180 667,88 €	4,3%
POLE PATRIMOINE	5	142 130,76 €	5	142 963,20 €	0,6%
DIRECTION ET FONCTIONS SUPPORTS	11	389 955,72 €	11	392 506,35 €	0,7%
<b>TOTAL</b>	<b>46</b>	<b>1 453 805,72 €</b>	<b>44</b>	<b>1 406 517,69 €</b>	<b>-3,3%</b>

Le gel de deux postes permet de diminuer la masse salariale brute de 3,3%.

L'impact le plus notable en terme de masse salariale se situe au pôle Image. Cet effet sera atténué par le recrutement d'un collaborateur (12 mois mais hors agent permanent) dédié à l'animation de la filière *Images en mouvement*.

## Présentation de la répartition des ETP par pôle

Les renforts présentés dans le tableau ci-dessous n'intègrent pas les contrats d'usage (intervenants ponctuels). Comme chaque année cette ligne « renforts » peut être amenée à évoluer en fonction des projets mis en œuvre au cours de l'année.

	Type de contrat	2019	2020	Δ
		ETP réels	ETP prévu	
CREATION	Agents permanents	7,1	6,6	
	Emplois aidés	0,5	0,0	
	Renforts	2,0	1,8	
	<b>Total</b>	<b>9,6</b>	<b>8,4</b>	
DIFFUSION	Agents permanents	9,8	8,8	
	Emplois aidés	0,0	0,0	
	Renforts	1,5	0,4	
	<b>Total</b>	<b>11,3</b>	<b>9,2</b>	
EDUCATION	Agents permanents	6,0	6,0	
	Emplois aidés	0,6	0,0	
	Renforts	1,2	1,6	
	<b>Total</b>	<b>7,8</b>	<b>7,6</b>	
LIVRE	Agents permanents	5,9	5,9	
	Emplois aidés	0,0	0,0	
	Renforts	0,3	0,2	
	<b>Total</b>	<b>6,2</b>	<b>6,1</b>	
PATRIMOINE	Agents permanents	5,0	5,0	
	Emplois aidés	0,0	0,0	
	Renforts	1,7	0,4	
	<b>Total</b>	<b>6,7</b>	<b>5,4</b>	
FONCTIONS SUPPORTS	Agents permanents	10,5	10,8	
	Emplois aidés	0,4	0,0	
	Renforts	0,9	0,0	
	<b>Total</b>	<b>11,8</b>	<b>10,8</b>	
<b>TOTAL</b>	Agents permanents	<b>44,3</b>	<b>43,1</b>	<b>-3%</b>
	Emplois aidés	<b>1,5</b>	<b>0,0</b>	<b>-100%</b>
	Renforts	<b>7,6</b>	<b>4,4</b>	<b>-42%</b>
	<b>Total</b>	<b>53,4</b>	<b>47,5</b>	<b>-11%</b>

## Répartition des catégories d'emploi par pôle

Suite au gel de deux postes, l'agence compterait 44 postes pourvus au tableau des effectifs.

Ces 44 postes se répartissent en :

- 13 postes en catégorie A (27 %), 15 en 2019 ;
- 23 postes en catégorie B (55 %), idem 2019 ;
- 8 postes en catégorie C (18 %), idem 2019.

Il faut noter la modification de la répartition des catégories d'emploi au sein du pôle livre entre 2019 et 2020. En effet, suite au départ du chargé de mission vie littéraire (catégorie A) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, il est proposé que ce poste soit transformé en poste de coordinateur vie littéraire (catégorie B).

Agents Permanents	ETP prévus		Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
CREATION	3	2	4,5	4,6	0	0	7,5	6,6
DIFFUSION	1	1	4	2,8	5	5	10	8,8
EDUCATION	3	3	3	3	0	0	6	6
LIVRE	3	2	2,9	3,9	0	0	5,9	5,9
PATRIMOINE	1	1	3	3	1	1	5	5
FONCTIONS SUPPORTS	4	4	4,8	3,8	2	2	10,8	10,8
<b>TOTAL</b>	<b>15</b>	<b>13</b>	<b>22,2</b>	<b>22,1</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>45,2</b>	<b>43,1</b>

## Traduction de ces éléments au niveau du chapitre 012 (charges de personnel)

Tous ces éléments sont réunis au sein du chapitre 012 soumis au vote des administrateurs dans le cadre du budget primitif. Ci-dessous l'évolution de ce chapitre depuis 2016. A noter que les crédits 2019 sont les crédits alloués et non ceux du compte administratif comme les années précédentes.

	2016		2017			2018			2019			2020		
	CA	CA	Ecart	%	CA	Ecart	%	Alloué	Ecart	%	ROB	Ecart	%	
Chapitre 012 - charges de personnel	2 771 266	2 815 875	44 608	1,61%	2 763 977	-51 897	-1,84%	2 698 705	-65 272	-2,36%	2 536 210	-162 495	-6,02%	

## AUTRES CHARGES

### Le maintien des charges à caractère général par le déploiement du projet d'animation de la filière *Images en mouvement*

L'animation de la filière *Images en mouvement* représenterait des charges à caractère général de près de 70 000 € en 2020 contre 25 000 € en 2019.

S'agissant des autres secteurs, comme chaque année depuis 2018, la nécessaire maîtrise budgétaire nécessitera des réductions sur les budgets actions (édition pédagogique, LALAA, MLH, déplacements...).

Ci-dessous l'évolution de ce chapitre depuis 2016. A noter que les crédits 2019 sont les crédits alloués et non ceux du compte administratif comme les années précédentes.

	2016		2017			2018			2019			2020		
	CA	CA	Ecart	%	CA	Ecart	%	Alloué	Ecart	%	ROB	Ecart	%	
Chapitre 011 - charges à caractère général	1 289 283	1 265 162	-24 122	-1,87%	1 259 880	-5 282	-0,42%	1 434 418	174 538	13,85%	1 250 325	-184 093	-12,83%	

### Des aides à la création maintenues

L'agence gère, dans la section de fonctionnement, deux fonds d'aide dans les domaines du livre et de l'image. Ces fonds d'aide sont alimentés par la Région Centre-Val de Loire, le CNC, le CNL, la DRAC et la SACEM :

- Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle ;
- Fonds de soutien à l'économie du livre et fonds d'aide à la création et à la production artistiques dans le domaine des résidences d'écriture.

Ce sont donc des recettes que Ciclic Centre-Val de Loire enregistre (chapitre 74) puis redistribue aux porteurs de projets après expertise des projets (chapitre 65). Uniquement pour le livre, une faible part de ces recettes (1 % en 2018) est dédiée à l'organisation des commissions et à la rémunération éventuelle des experts (hors frais de coordination interne).

Pour le versement de ces aides, l'agence prend des engagements sur plusieurs années auprès des porteurs de projets en raison de la durée de réalisation des projets (de 1 à 4 ans suivant le type de projet). La subvention est versée au bénéficiaire en fonction de l'état d'avancement du projet, le projet n'est soldé qu'à son terme. Comptablement, ces engagements pluriannuels donnent lieu à des restes à réaliser inscrits en dépenses de fonctionnement. Les ressources afférentes sont inscrites en recettes.

Compte tenu du montant des aides, ces restes à réaliser impactent fortement la construction budgétaire de l'agence et sa lecture. Ces restes à réaliser sont inscrits au budget après le vote du compte administratif de l'année N-1, c'est-à-dire plus généralement au moment du vote du budget supplémentaire.

Ces fonds d'aide seraient reconduits de manière identique en 2020.

#### Un programme d'investissement triennal maîtrisé

Toujours dans un souci de maîtrise budgétaire et en raison de l'impact des programmes d'investissement sur la section de fonctionnement de l'agence, ces derniers sont établis dans le cadre d'une projection à 3 ans.

Programme d'investissement	2016 CA	2017 CA	2018 CA	2019 Prévu	2020 Prévu	2021 Prévu	2022 Prévu
Programme annuel	219 530,36 €	116 374,13 €	128 798,34 €	132 786,63 €	176 900,00 €	222 900,00 €	112 500,00 €
Cinémobile		972 720,00 €	111 186,00 €				
<b>Total</b>	<b>219 530,36 €</b>	<b>1 089 094,13 €</b>	<b>239 984,34 €</b>	<b>132 786,63 €</b>	<b>176 900,00 €</b>	<b>222 900,00 €</b>	<b>112 500,00 €</b>

Les points notables pour les trois années à venir sont :

- en 2020 : la mise à jour du site internet [memoire.ciclic.fr](http://memoire.ciclic.fr), l'équipement bureautique pour le passage de certains collaborateurs en télétravail, le renouvellement d'un véhicule de service et le renouvellement du serveur pour l'exploitation des Cinémobiles ;
- en 2021 : le renouvellement du scanner de la plateforme technique du pôle patrimoine pour la numérisation des films d'archives ;
- en 2022 : le renouvellement de la librairie LTO nécessaire à l'archivage numérique des films du pôle patrimoine.

Il importe aussi de noter d'ores et déjà la question du renouvellement de l'unité la plus ancienne des Cinémobiles qui deviendra nécessaire entre 2021 et 2022. D'un montant de 1,1 M€, cet investissement et ses modalités de financement nécessitent d'être évoquées au cours de l'année 2020.

### Un impact constant de l'amortissement des immobilisations sur la section de fonctionnement

Les biens acquis dans le cadre du programme d'investissement annuel font l'objet d'un amortissement en dépense de fonctionnement, tandis que les subventions perçues pour l'achat de ces équipements génèrent des amortissements en recettes de fonctionnement.

Depuis cette année, le reste à financer annuel pour l'agence varie entre 115 000 et 109 000 €.

	2016 CA	2017 CA	2018 CA	2019 Prévu	2020 Prévu	2021 Prévu	2022 Prévu
Amortissement des immobilisations (dépense de fonctionnement)	487 409,85 €	365 449,75 €	380 564,47 €	421 124,00 €	415 130,00 €	400 070,00 €	390 930,00 €
Amortissement des subventions d'investissement (recettes de fonctionnement)	422 075,75 €	290 828,63 €	289 656,05 €	309 895,00 €	299 820,00 €	291 310,00 €	279 050,00 €
<b>Reste à financer</b>	<b>65 334,10 €</b>	<b>74 621,12 €</b>	<b>90 908,42 €</b>	<b>111 229,00 €</b>	<b>115 310,00 €</b>	<b>108 760,00 €</b>	<b>111 880,00 €</b>

### **RESSOURCES FINANCIERES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### Evolution des ressources depuis 2016

Au-delà de l'évolution des relations financières avec les deux membres fondateurs de l'agence depuis 2016, toutes les ressources de fonctionnement de l'agence figurent dans le tableau ci-dessous.

On peut y noter une baisse des ressources en 2017 due à des programmes variables ou à l'amortissement de subventions d'investissement.

La variation des crédits alloués par la DRAC entre 2017 et 2018 est due à la reprise par le CNC de ces financements DRAC. L'agence bénéficie toujours de ces crédits mais via le CNC (66 300 €).

En 2018 et 2019 la baisse de ressources est majoritairement issue de la diminution de la contribution de la Région, avec aussi en 2018 la diminution de nos ressources propres (décalage de résidence sur Ciclic Animation) et en 2019 l'arrêt des emplois d'avenir (impact en recettes au 013 compensé par une diminution des charges de personnel).

S'agissant de 2020, les ressources diminueraient de plus de 116 000 € en dehors de l'impact du report de résultat de fonctionnement (chap 002). Cette diminution ne provient pas du chapitre 74 lié aux subventions (-1 300 €) mais est issue :

- des atténuations de charges correspondant à la prise en charge Etat des emplois d'avenir ; cette diminution de recettes est donc compensée par des dépenses moindres ;
- des recettes exceptionnelles constatées en 2019, elles étaient issues de la vente d'une unité des Cinémobiles qui a fait l'objet d'un remplacement en 2018 ;
- d'un amortissement des subventions d'investissement moindre ;
- de prévisions de recettes propres (produits de service) en conformité avec la moyenne des quatre dernières années.



## Focus sur la billetterie et les recettes de prestations de location du Cinémobiles

L'activité des Cinémobiles représente près de 60% des recettes propres de l'agence.

Ci-dessous quelques éléments présentant l'évolution de ces recettes depuis 2016.

	2016 CA	2017 CA	2018 CA	2019 Prévu	2020 Prévu
Billetterie public	223 281,00 €	248 292,10 €	209 259,75 €	213 000,00 €	216 700,00 €
Locations manifestations (régie commerciale)	62 620,00 €	90 050,00 €	97 000,00 €	120 580,00 €	115 000,00 €
Fréquentation	60 272	62 325	57 396	54 000	55 000
<i>dont scolaires</i>	13 627	14 556	16 019	16 000	16 000
CA moyen par entrée	3,70 €	3,98 €	3,65 €		

Pour rappel, la politique tarifaire des Cinémobile a été révisée au 1<sup>er</sup> mars 2017. Les éléments liés à la fréquentation montrent une proportion de public scolaire en augmentation (de 23% en 2016 à près de 30% fin 2019) avec un impact évident sur le chiffre d'affaire moyen par entrée.

La régie commerciale des Cinémobiles (location de l'unité avec un ou plusieurs collaborateurs à des manifestations cinématographiques sur le territoire national, voire européen) connaît quant à elle une envolée depuis 2016 (+ 84%).

Ce succès est uniquement dû à la renommée de l'outil et du service proposé dans le réseau de ces manifestations. En effet l'agence n'a jusqu'à présent jamais engagé de politique commerciale en la matière. Ciclic a en effet pour mission première de maintenir le service auprès des communes et du jeune public (public scolaire). Une stratégie commerciale active en faveur des prestations de locations pourrait en effet risquer de mettre à mal ce service public rendu aux habitants de la région.

Le niveau de prestations de location est rendu possible par une meilleure efficacité du fonctionnement du service. Les marges de progression de ces recettes sont aujourd'hui très faibles.

### Présentation détaillée du chapitre 74 (contributions et subventions)

Ce rapport est aussi l'occasion de rappeler le calendrier des engagements conventionnels de l'agence au-delà de ceux de la Région et de la DRAC.

	Convention triennale	
	Actuelle	En cours de négociation
Centre national du cinéma et de l'image animée	2017-2019	2020-2022
Centre national du livre	2018-2020	
Conseil départemental d'Eure-et-Loir	aucun	2020-2022
Communes du Cinémobile	2018-2020	

	2019	2020		
	Alloué	ROB	Variation	%
<b>Chapitre 74 - dotations, subventions, participations (hors aides image)</b>	<b>3 714 152</b>	<b>3 712 850</b>	<b>-1 302</b>	<b>-0,04%</b>
<i>Région</i>	2 682 645	2 672 500	-10 145	-0,38%
<i>Fonctionnement</i>	2 622 500	2 622 500	0	0,00%
<i>Programmes variables</i>	60 145	50 000	-10 145	-16,87%
<b>DRAC</b>	<b>622 042</b>	<b>640 590</b>	<b>18 548</b>	<b>2,98%</b>
<i>Fonctionnement</i>	563 700	583 700	20 000	3,55%
<i>Pratiques artistiques</i>	44 342	36 890	-7 452	-16,81%
<i>Programmes variables</i>	14 000	20 000	6 000	42,86%
<b>CNC</b>	<b>157 465</b>	<b>121 000</b>	<b>-36 465</b>	<b>-23,16%</b>
<i>Convention triennale</i>	126 300	91 300	-35 000	-27,71%
<i>Prime Art et Essai</i>	18 000	18 000	0	0,00%
<i>EAC image</i>	13 165	11 700	-1 465	-11,13%
<b>CNL</b>				
<i>Aides à la librairie</i>	70 000	70 000	0	0,00%
<i>Autres collectivités</i>				
<i>Communes Cinémobiles, CD, Métropole</i>	157 000	154 100	-2 900	-1,85%
<i>Autres organismes</i>				
<i>Métiers culture, autres partenaires</i>	25 000	54 660	29 660	118,64%

Les lignes programmes variables sont impactées par la mise en œuvre de l'animation de la filière *Images en mouvement*.

En matière d'éducation artistique et culturelle, l'agence Ciclic a sollicité la DRAC Centre-Val de Loire à hauteur de 20 000 € pour la consolidation des actions de l'agence avec un engagement financier plus pérenne, allant au-delà de l'attribution de reliquats de crédits en fin d'année pour la mise en œuvre d'expérimentations.

S'agissant du CNC, la diminution de 35 000 € sur la convention triennale correspond à la diminution du volume d'activité autour des actions de diffusion culturelle image (cf supra).

Enfin, il faut noter la poursuite des financements de la Direction de la formation professionnelle de la Région, via Métiers Culture, en faveur des acteurs du livre et de l'image. Un subventionnement à hauteur de 35 000 € sera donc prévu au budget 2020. Il s'agirait de la dernière année de ce dispositif.

Plusieurs partenariats (Institut Français, Wallimage, Québec ...) autour de l'animation de la filière *Images en mouvement* devraient aussi venir augmenter ce chapitre (ligne autres organismes).

#### **Décide à la majorité absolue des membres présents ou représentés**

- d'adopter le rapport d'orientation budgétaire 2020.

Votants : 22

Pour : 21

Abstention : 1



Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

**Pour expédition conforme,  
La Présidente du conseil d'administration de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre,  
l'image et la culture numérique**

**Agnès SINSOULIER-BIGOT**

